

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'UFR exceptionnel du 4 juin 2024**

Liste des membres présents ou représentés :

BUE Nicolas  
HELLIO Hugues  
SIMON Anne  
VASSEUR-LAMBRY Fanny  
ATTARD Jérôme  
BARALLE Pierre-Jean  
DEMAYE-SIMONI Patricia  
DUTOIT Marc  
JENNEQUIN Anne  
LE MARC'HADOUR Tanguy  
MUTELET Valérie  
BODESCOT Michel  
BUTANOWICZ Aline  
DUPAS Régis  
FABIANEK Isabelle  
CHOPIN Jean-Marc  
DUTECH-THOMAS Maellys  
JAMIN Philippe  
VIARD Marie-Pierre  
Nadia BONY  
DALLOY Mathieu

**1- Ouverture**

Madame Fanny VASSEUR-LAMBRY, doyen et président du conseil d'UFR ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres. Il est 16h10.

**2- Le calendrier pédagogique 2024/2025 : licence droit et Master 1**

Ce conseil d'UFR exceptionnel est convoqué car le calendrier pédagogique validé le 30 mai 2024 comporte une erreur se rapportant au semestre 2. En effet, la période prévue pour l'organisation des examens de la session 1 est trop courte.

Il est donc nécessaire de la rallonger

Pour ce faire, plusieurs pistes sont envisageables :

- Supprimer la session 12 de cours
- Raccourcir le temps de correction de la session de rattrapage qui se déroulera du 23/06 au 03/07 inclus avec un retour des notes le 9 juillet pour des jurys organisés les 17 et 18 juillet
- Même déroulé de la session de rattrapage que précédemment mais avec un retour des notes fixé au 11 juillet et une organisation des jurys les 21 et 22 juillet

Enfin, après de longs échanges et en accord avec la direction des études, la solution validée par les membres du conseil d'UFR consiste à organiser les épreuves de rattrapage du 18 au 30 juin 2025 avec un retour des notes fixé au 7 juillet pour des jurys organisés le 17 et 18 juillet. Cette solution implique par conséquent un décalage des autres sessions. Ainsi, les examens de la session 1 (semestre pair) se dérouleront du 22 mai au 7 mai (ci-joint le calendrier pédagogique modifié).

Dans ces conditions, notre faculté sera fermée du 9 et 10 mai 2025 (le jeudi 8 mai étant un jour férié)

## **1- Points d'information du doyen**

Point 1 : Madame Dalma SU ERBAS a accepté le poste en section 01 en qualité d'ATER

Point 2 : Recrutement de Madame Steffi LHOMME afin de contribuer notamment au montage de la nouvelle licence professionnelle MJPM.

Le Doyen,

Fanny Vasseur-Lambry